



Inscriptions scolaires et périscolaires 2022-2023

Nouvelle inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Livret de famille pages parents et enfants (*justificatif de garde en cas de divorce ou séparation*)
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone...). En cas d'hébergement, remplir un certificat d'hébergement (*à demander au service Scolaire-Jeunesse*)
- ▶ Carnet de santé (page « vaccinations obligatoires »)
- ▶ RIB pour le prélèvement automatique

Renouvellement d'inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Livret de famille, carnet de santé et RIB : uniquement s'il y a un changement tel que mariage, divorce, naissance ; nouvelle vaccination ; changement de compte bancaire

Représentant 1

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

Représentant 2

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

NOM et prénom		
Adresse complète avec code postal		
N° téléphone		
Adresse mail		
Profession		
N°CAF		

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS :

Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Veuf(ve)

RÉSIDENCE DE L'ENFANT :

Parents Père Mère Garde alternée Famille d'accueil

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER LES ENFANTS (autres que les parents) :

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM et prénom			
Lien de parenté			
N° tél portable			

ESPACE FAMILLES – Scolaire Jeunesse

E-mail : scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

65 bis rue Bellefont 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Un
exemplaire
par enfant

ENFANT

NOM et prénom	
Date de naissance	
Classe pour l'année 2022-2023	
Votre enfant a-t-il un problème de santé nécessitant un PAI Projet d'Accueil Individualisé ? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui Si oui : <input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> autre : préciser _____	

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « Garderies »

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin 7h30-8h20				
Soir 1 16h30-17h15				
Soir 2 17h15-18h				

TRANSPORT SCOLAIRE (uniquement Rostand) ceci n'est pas une inscription

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Nom de l'arrêt de bus :

AUTORISATIONS / RÈGLEMENT

- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à procéder au prélèvement de mes factures le 15 de chaque mois, d'octobre à août inclus et je joins un RIB (si nécessaire).
- j'autorise les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la ville.
- j'autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas d'urgence.
- j'atteste avoir pris connaissance (sur le site de la Ville) du règlement de fonctionnement des temps d'accueil des enfants de 3 à 12 ans dans les services municipaux, et m'engage à le respecter.
- j'autorise le service Scolaire Jeunesse à utiliser mon numéro CAF pour vérifier le QF et calculer les tarifs qui en dépendent.
- j'autorise la création de mon compte-famille en ligne sur le portail-familles de la ville.
- j'atteste sur l'honneur que mon enfant bénéficiera d'une garantie responsabilité civile individuelle accident pour l'année scolaire 2022-2023

Je soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le Signatures des parents :

À retourner
au plus tard
le 8 juillet 2022